



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/9/10
31 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19–30 mai 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR L' ADMINISTRATION DE LA CONVENTION ET LE BUDGET DES FONDS D' AFFECTATION SPÉCIALE DE LA CONVENTION

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 26 de sa décision VIII/31, la huitième réunion de la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de présenter un rapport sur les revenus et les résultats budgétaires, ainsi que tout ajustement apporté au budget pour la période biennale 2007-2008, à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

2. Le présent document a été préparé par le Secrétaire exécutif en réponse à cette demande et présente les résultats financiers et administratifs du Secrétariat depuis la dernière réunion de la Conférence des Parties. Il doit être lu conjointement avec les notes du Secrétaire exécutif sur le budget proposé pour le programme de travail de la période biennale de 2009-2010 (UNEP/CBD/COP/9/27 et Add.1 et UNEP/CBD/COP/9/INF/13).

3. Le document comprend les quatre sections suivantes :

a) La section I présente les revenus et les résultats budgétaires des quatre fonds d'affectation spéciale de la Convention pour 2006 et la période biennale 2007-2008. Ces quatre fonds sont : le fonds d'affectation spéciale général pour la Convention sur la diversité biologique (**fonds d'affectation spéciale BY**); le fonds d'affectation spéciale volontaire pour les activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (**fonds d'affectation spéciale BE**), le fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (**fonds d'affectation spéciale BZ**) et le fonds d'affectation spéciale général des contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention (**fonds d'affectation spéciale VB**). Les dépenses de la période biennale de 2007-2008 précisées dans le présent document ne portent que sur la première année de la période 2007-2008 et devraient changer à la fin de 2008 afin de faire état des dépenses réelles. Cette section contient également un rapport sur les engagements du fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2008;

* UNEP/CBD/COP/9/1.

b) La section II porte sur les questions relatives aux ressources humaines. Elle fait état des progrès accomplis afin de classer, annoncer et pourvoir à des postes au Secrétariat;

c) La section III fait état des mesures prises afin d'améliorer l'efficacité et les résultats du fonctionnement du Secrétariat.

d) La section IV contient les éléments d'un projet de décision sur l'administration de la Convention et le budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention aux fins d'examen par la Conférence des Parties.

4. Les textes suivants sont réunis dans un document d'information (UNEP/CBD/COP/9/INF/40) afin de réduire les coûts de production des rapports :

a) État des contributions aux fonds d'affectation spéciale BY, BE, BZ et VB au 31 décembre 2007 (annexes I-IV);

b) État des fonds d'affectation spéciale BE, BZ et VB au 31 décembre 2007 (annexes V-VII);

c) États financiers de l'exercice 2007 (annexe VIII);

d) Échelle des contributions actuelles pour 2007-2008 (annexe IX).

I. REVENU ET RÉSULTATS BUDGÉTAIRES EN 2006-2008

5. L'état des contributions aux quatre fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2007 est présenté dans les annexes I à IV du document UNEP/CBD/COP/9/INF/40.

A. *Fonds d'affectation spéciale général pour la Convention sur la diversité biologique (budget de base ou fonds d'affectation spéciale BY)*

1. Revenu et résultats budgétaires de 2006

a) *Budget de 2006*

6. Dans sa décision VII/34, la Conférence des Parties a approuvé pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique un budget de base de 10 918 500 \$ pour son programme de 2006, dont 8 083 500 \$ qui seraient payables par les Parties conformément à l'échelle contenue dans l'annexe à la décision VII/34, et 835 000 \$ financés à même les contributions du pays hôte de même que 2 000 000 \$ provenant des excédents et des économies accumulés (solde reporté) des années précédentes (1995-2005), comme suit :

| Source de financement | 2006 |
|-------------------------|----------------------|
| Parties à la Convention | 8 083 500 \$ |
| Pays hôte | 835 000 \$ |
| Excédents/économies | 2 000 000 \$ |
| Total | 10 918 500 \$ |

b) Contributions pour 2006

7. Les contributions au fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2006 s'élevaient à 7 556 375 \$ au 31 décembre 2006, réparties comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Paiements anticipés pour 2006 reçus en 2005 | 1 667 194 \$ |
| Contributions pour 2006 reçues en 2006 | 5 639 181 \$ |
| Contribution du gouvernement hôte | 200 000 \$ |
| Contribution spéciale des États-Unis d'Amérique | 50 000 \$ |
| <i>Total</i> | 7 556 375 \$ |

8. Ainsi, les quotes-parts versées pour 2006 au 31 décembre 2006 s'élevaient à 7 306 375 \$ (ou 90 p. cent du total approuvé pour l'année par la septième réunion de la Conférence des Parties), réparties comme suit :

| | | |
|---|---|---------------------|
| Paiements anticipés pour 2006 reçus en 2005 | - | 1 667 194 \$ |
| Contributions pour 2006 reçues en 2006 | - | 5 639 181 \$ |
| Total | - | 7 306 375 \$ |

Pourcentage des quotes-parts payées au 31 décembre 2006 : 90 p. cent

9. Ce montant représente la contribution totale ou partielle de 122 Parties (ou 64,6 pour cent de l'ensemble des Parties à la Convention).

10. Il faut aussi préciser que les paiements en souffrance de l'année 2005 et précédentes reçus au cours 2006 s'élevaient à 592 255 \$ au 31 décembre 2006.

c) Dépenses en 2006

11. Une somme totale de 10 889 133 \$ du fonds d'affectation spéciale BY a été dépensée au cours de 2006. Ce montant représente cent pour cent des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'année 2006 (10 918 500 \$) (voir les tableaux 1 et 2 ci-dessous). La somme de 2 835 000 \$ du budget approuvé par la Conférence des Parties pour l'année 2006 a été financée à partir des contributions du pays hôte et des excédents et économies, conformément à la décision VII/34. Le solde (8 083 500 \$) a été financé à partir des quotes-parts au fonds d'affectations spéciale BY. La somme de 7 356 375 \$ en quotes-parts et en contributions spéciales avait été payée pour l'année 2006 au 31 décembre 2006.

12. En plus des dépenses indiquées dans le tableau 1, 163 780 \$ ont été comptabilisés en tant que perte/gain de change en raison de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et autres devises. Le Secrétariat négocie actuellement avec l'administrateur la possibilité d'utiliser les frais administratifs de 13 pour cent payés au PNUE pour compenser ces pertes.

13. Les 108 pour cent des dépenses réalisés par le Bureau du Secrétaire exécutif tiennent compte de l'augmentation des coûts des ressources humaines associée au taux de change en 2006, alors que la sous-utilisation des fonds destinés aux questions scientifiques, techniques et technologiques est attribuable au fait que la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a eu lieu en 2005 même si elle était prévue au budget de 2006. De plus, plusieurs postes relevant de ce programme n'ont pas été pourvus en 2006. Le dépassement à l'article des questions sociales, économiques et juridiques est attribuable au changement de date de la quatrième réunion du

Groupe de travail spécial sur l'article 8 j) et de la quatrième réunion du Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages de janvier 2005 à janvier 2006, de sorte que le financement approuvé en 2005 a été utilisé en 2006. Le dépassement à l'article de gestion des ressources et services de conférence est le résultat de plusieurs facteurs, dont la décision de la Conférence des Parties (décision VIII/31, paragraphe 20) de rembourser les dépenses de voyage des participants à la huitième réunion de la Conférence des Parties à même le budget de base, ainsi que le déplacement du poste de Secrétaire des organes directeurs de la division de gestion des ressources et services de conférence à la division de direction exécutive et gestion. L'augmentation des coûts des ressources humaines attribuable à la dépréciation de la devise américaine en 2006 a aussi contribué au dépassement. Il y a eu sous-utilisation des coûts partagés car plusieurs postes n'étaient pas pourvus en 2006. Les ajustements de l'année précédente tiennent compte des dépenses relatives aux coûts supplémentaires en ressources humaines associés à la retraite de l'ancien Secrétaire exécutif en 2005 et des économies réalisées lors des réunions de 2005.

Tableau 1. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BY en 2006, par programme

| <i>Programme</i> | <i>Budget approuvé (\$US)</i> | <i>Dépense</i> | <i>Pourcentage du budget approuvé</i> |
|---|-----------------------------------|-------------------|---|
| Bureau du Secrétaire exécutif (anciennement direction exécutive et gestion) | 926 500 | 1 003 688 | 108 |
| Questions scientifiques, techniques et technologiques | 1 910 100 | 1 279 726 | 67 |
| Questions sociales, économiques et juridiques | 1 048 800 | 1 541 457 | 147 |
| Mise en œuvre et vulgarisation | 946 100 | 966 448 | 102 |
| Gestion des ressources et services de conférence | 1 504 300 | 1 756 481 | 117 |
| Coûts partagés | 3 326 600 | 2 986 370 | 90 |
| Ajustements de l'année précédente | | 102 232 | |
| Coûts d'appui au programme | 1 256 100 | 1 252 732 | 100 |
| <u>Total</u> | 10 918 500 | 10 889 133 | 100 |

Tableau 2. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BY en 2006, par article de dépense

| <i>Article de dépense</i> | <i>Budget approuvé (\$US)</i> | <i>Dépense</i> | <i>Pourcentage du budget approuvé</i> |
|---|-------------------------------|-------------------|---------------------------------------|
| Coûts en personnel (y compris l'assistance temporaire/temps supplémentaire, formation et assurance) | 6 274 400 | 5 952 184 | 95 |
| Consultants/sous-traitants | 100 000 | 108 767 | 109 |
| Voyages d'affaires officiels | 360 000 | 387 462 | 108 |
| Coûts des services de conférence | 1 425 000 | 1409 960 | 99 |
| Réunions | 115 000 | 223 726 | 195 |
| Préparation des rapports | 190 000 | 236 396 | 124 |
| Dépenses d'exploitation générale | 1 198 000 | 1 215 674 | 101 |
| Ajustements de l'année précédente | | 102 232 | |
| Coûts d'appui du programme | 1 256 001 | 1 252 732 | 100 |
| Total | 10 918 500 | 10 889 133 | 100 |

14. Il y a eu dépassement des coûts de réunion en 2006 en raison de l'engagement de 116 678 \$ envers le financement de la participation de plusieurs pays en développement Parties à la Convention à la huitième réunion de la Conférence des Parties, approuvé par la huitième réunion de la Conférence des Parties (décision VIII/31, paragraphe 20). Ce montant provenait de l'excédent et des économies du fonds d'affectation spéciale BY. De plus, les coûts des réunions du Bureau de la Conférence des Parties ont été légèrement supérieurs aux montants budgétés.

2. Revenu et résultats budgétaires de 2007

a) Budget de 2007

15. Dans sa décision VIII/31, la Conférence des Parties a approuvé pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique un budget de base de 11 012 400 \$US pour son programme de 2007, dont 8 160 700 \$ qui seraient payables par les Parties conformément à l'échelle contenue dans l'annexe à la décision VIII/31, 2 000 000 \$ provenant des excédents et des économies accumulés (solde reporté) des années précédentes (1995-2006) et 851 700 \$ financés à même la contribution du pays hôte, comme suit :

| Source de financement | 2007 |
|-------------------------|---------------------|
| Parties à la Convention | \$8 160 700 |
| Excédents/économies | \$2 000 000 |
| Pays hôte | \$ 851 700 |
| Total | \$11 012 400 |

b) Contributions pour 2007

16. Les contributions au fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2007 s'élevaient à 8 639 688 \$ au 31 décembre 2007, réparties comme suit:

| | |
|---|---------------------|
| Paiements anticipés pour 2007 reçus en 2006 | 2 085 899 \$ |
| Contributions pour 2007 reçues en 2007 | 5 702 089 \$ |
| Contribution du gouvernement hôte | 851 700 \$ |
| Total | 8 639 688 \$ |

17. Les quotes-parts versées pour 2007 au 31 décembre 2007 s'élevaient à 7 787 988 \$ (ou 95 p. cent du total approuvé pour l'année par la huitième réunion de la Conférence des Parties), réparties comme suit:

| | | |
|---|---|---------------------|
| Paiements anticipés pour 2007 reçus en 2006 | - | 2 085 899 \$ |
| Contributions pour 2007 reçues en 2007 | - | 5 702 089 \$ |
| Total | - | 7 787 988 \$ |

Pourcentage des quotes-parts de 2007 payées au 31 décembre 2007 : 95 p. cent

18. Ce montant représente la contribution totale ou partielle de 126 Parties (ou 67 pour cent de l'ensemble des Parties à la Convention).

19. Il faut aussi préciser que les paiements en souffrance pour l'année 2006 et précédentes reçus au cours 2007 s'élevaient à 1 508 524 \$ au 31 décembre 2007.

20. Le tableau 3 fait état des paiements cumulatifs au fonds d'affectation spéciale BY par mois en 2006, 2007 et 2008. L'ensemble des paiements reçus pour l'année 2006 à la fin du premier trimestre de 2006 ne représentait que 58 pour cent du montant approuvé, malgré le fait que les contributions auraient dû être payées en janvier. Le retard dans le paiement des contributions par les Parties a obligé le Secrétaire exécutif à puiser dans les excédents et les économies du fonds d'affectation spéciale BY (représentant les paiements en retard de 2006 et années précédentes) afin de mettre en œuvre le programme de travail de 2007 et renouveler les contrats des employés, sans quoi le Secrétariat aurait été dans l'impossibilité d'exécuter ses tâches.

21. De même, des paiements de 4 487 739 \$ seulement avaient été reçus pour l'année 2007 à la fin du premier trimestre de 2007 (c.-à-d., 55 pour cent des contributions prévues pour 2007). Cette situation a de nouveau obligé le Secrétaire exécutif à puiser dans les réserves de fonds de roulement et les excédents et économies afin d'assurer le fonctionnement du Secrétariat malgré les retards dans le paiement des contributions.

22. Il faut toutefois noter que les paiements au fonds d'affectation spéciale BY demeurent considérables et représentent 90 pour cent des quotes-parts au fonds d'affectation spéciale BY en 2006 et 95 pour cent en 2007.

Tableau 3: Contributions cumulatives au fonds d'affectation spéciale BY, par mois, en 2006, 2007 et 2008

| Mois | Contributions reçues pour 2006 | % des quotes- parts de 2006 | Contributions reçues pour 2007 | % des quotes- parts de 2007 | Contributions reçues pour 2008* | % des quotes-parts de 2008 |
|-----------|---|--------------------------------|---|--------------------------------|--|----------------------------------|
| | \$US | | \$US | | \$US | |
| Janvier | 3 403 197 | 42 | 2 085 899 | 26 | 1 577 733 | |
| Février | 3 701 302 | 46 | 2 722 146 | 33 | | |
| Mars | 4 699 877 | 58 | 4 487 739 | 55 | | |
| Avril | 6 478 351 | 80 | 6 283 514 | 77 | | |
| Mai | 6 536 942 | 81 | 6 430 509 | 79 | | |
| Juin | 6 537 693 | 81 | 6 791 958 | 83 | | |
| Juillet | 6 731 190 | 83 | 7 165 055 | 88 | | |
| Août | 6 735 825 | 83 | 7 400 140 | 91 | | |
| Septembre | 6 735 865 | 83 | 7 448 082 | 91 | | |
| Octobre | 6 919 287 | 86 | 7 556 238 | 93 | | |
| Novembre | 7 211 896 | 89 | 7 662 640 | 94 | | |
| Décembre | 7 306 375 | 90 | 7 787 988 | 95 | | |

* au 31 décembre 2007

c) Solde reporté (économies et excédent)

23. Les allocations non dépensées à la fin de la période biennale (en raison d'un coût réduit des activités, de postes non pourvus, d'activités financées par d'autres sources, etc.) sont regroupées sous l'appellation « **économies** ». Les contributions reçues pendant une année donnée pour payer les contributions d'années précédentes sont regroupées sous l'appellation « **excédent** ». L'ensemble des économies et de l'excédent forme le « **solde reporté** » car il est reporté à la période biennale suivante. La huitième réunion de la Conférence des Parties a approuvé l'utilisation de 4 000 000 \$ du « solde reporté » (c.-à-d., les économies et les excédents des exercices financiers précédents) pour payer une part du budget de base de 2007-2008. Cette allocation de 4 000 000 \$ provenant des économies et de l'excédent ayant pour objet de réduire les quotes-parts des Parties pour la période biennale 2007-2008 a épuisé les économies accumulées au fil des ans.

d) Dépenses en 2007

24. Les engagements directs en 2007 (comprenant les coûts d'appui au programme) s'élevaient à 10 629 151 \$ au 31 décembre 2007, c'est-à-dire environ 97 pour cent (moins la réserve de fonds de roulement) du montant total approuvé par la Conférence des Parties pour les activités du fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2007, conformément à la décision VIII/31. Les montants des dépenses ci-dessous sont des montants provisoires qui seront actualisés lors de la fermeture officielle des comptes de 2007 par le PNUE.

i) Dépenses par programme

25. Le tableau 4 ci-dessous précise le pourcentage des dépenses en 2007 par programme. Il précise aussi le pourcentage des dépenses par rapport aux revenus alloués pour l'année 2007 et les revenus réels

/...

reçus en 2007. Ce dernier chiffre comprend les fonds versés au fonds d'affectation spéciale, non seulement les quotes-parts de l'année 2007 mais aussi les montants payés en 2007 pour les contributions en souffrance des années précédentes.

Tableau 4. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BY en 2007, par programme

| Programme | Budget approuvé (\$US) | Engagements/dépenses | Pourcentage | | |
|---|------------------------|----------------------|--|--|----------------------------|
| | | | du budget approuvé par la Conférence des Parties | des contributions réelles reçues pour 2007 | des revenus reçus en 2007* |
| Bureau du Secrétaire exécutif | 574 400 | 673 712 | 117 | | |
| Questions scientifiques, techniques et technologiques | 2 200 600 | 2 092 369 | 95 | | |
| Questions sociales, économiques et juridiques | 1 903 400 | 1 933 183 | 102 | | |
| Vulgarisation et principaux groupes | 1 561 800 | 1 377 544 | 88 | | |
| Mise en œuvre et soutien technique | 1 505 900 | 1 319 803 | 88 | | |
| Gestion des ressources et services de conférence | 1 950 100 | 2 009 717 | 103 | | |
| Coûts d'appui au programme | 1 260 500 | 1 222 823 | 97 | | |
| Total | 10 956 700 | 10 629 151 | 97 | 123 | 110 |

* comprend les fonds reçus en 2007 pour les années précédentes et à venir

Bureau du Secrétaire exécutif

26. Une somme de 673 712 \$ des fonds alloués au Secrétaire exécutif par la huitième réunion de la Conférence des Parties a été dépensée en 2007 au 31 décembre 2007. Les dépenses supplémentaires du Bureau du Secrétaire exécutif sont attribuables à l'augmentation des salaires associée à la dépréciation du dollar américain et l'augmentation subséquente du coefficient d'ajustement des postes de Montréal, qui est passé de 43,8 en janvier 2007 à 69,9 en décembre 2007, une augmentation de 60 pour cent de l'ajustement payée en devises américaines par le Secrétariat à ses employés professionnels.*.

Questions scientifiques, techniques et technologiques

27. Le tableau 4 révèle qu'au 31 décembre 2007, 2 092 369 \$ (95 p. cent) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme scientifique, technique et technologique ont été dépensés en 2007. Les économies réalisées dans le cadre de ce programme sont attribuables au fait que les postes d'administrateur du programme de taxonomie et de gestion des risques ont été libres pendant les trois

* Le programme de coefficient d'ajustement a été mis sur pied afin d'uniformiser le pouvoir d'achat des salaires des Nations Unies pour les employés professionnels et de niveau supérieur en tenant compte des différences dans le coût de la vie entre la ville de référence du programme (New York) et les autres villes d'affectation. Le programme a pour objet d'assurer que le salaire net du personnel des Nations Unies confère le même pouvoir d'achat que dans la ville de référence, quel que soit l'endroit parmi les 180 lieux au monde où le personnel est affecté.

premiers trimestres de 2007 et que le poste d'administrateur des programmes de conservation, de l'écologie et de la diversité marine n'ont été pourvus qu'au cours du deuxième trimestre de l'année.

Questions sociales, économiques et juridiques

28. Au total, 1 933 183 \$ (102 p. cent) des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour le programme des questions sociales, économiques et juridiques ont été dépensés en 2007 au 31 décembre 2007. Tous les postes de ce programme ont été pourvus au cours de l'année.

Vulgarisation et principaux groupes

29. Au total, 1 377 544 \$ (88 p. cent) du budget approuvé pour le programme de vulgarisation et des groupes principaux ont été dépensés en 2007 au 31 décembre 2007. La sous-utilisation des fonds de cet article est attribuable au fait que le guide de la Convention sur la diversité biologique et les dépenses de la troisième édition des Perspectives mondiales sur la diversité biologique seront consignées en 2008 et qu'un poste professionnel, le poste d'Administrateur du programme de communications par Internet (P-3), n'était pas occupé en 2007.

Mise en œuvre et soutien technique

30. Au total, 1 319 803 \$ (88 p. cent) du budget approuvé pour le programme de mise en œuvre et soutien technique ont été dépensés en 2007 au 31 décembre 2007. La sous-utilisation des fonds est surtout attribuable au fait que le poste d'administrateur principal de ce programme n'a pas été pourvu en 2007 et que l'examen du mécanisme financier n'a exigé que la moitié des fonds budgétés pour cette activité.

Gestion des ressources et services de conférence

31. Au total, 2 009 717 \$ (103 p. cent) du budget approuvé pour le programme de gestion des ressources et des services de conférence ont été dépensés en 2007 au 31 décembre 2007. Tous les postes de ce programme ont été pourvus au cours de l'année.

Coûts partagés

32. En réponse au paragraphe 32 de la décision VIII/31 de la Conférence des Parties, qui prie le Secrétaire exécutif d'utiliser un mécanisme de suivi afin d'analyser la proportion du partage des coûts du Secrétariat entre la Convention de Rio et le Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, le Secrétariat a mis sur pied un mécanisme électronique qui permet aux employés de distinguer les tâches réalisées pour la Convention et les tâches réalisées pour le Protocole, et de les consigner quotidiennement. L'analyse des données fournies par le personnel partagé fait état d'un partage 85:15 entre la Convention et le Protocole. Cependant, il a aussi été déterminé que quatre employés (3 employés professionnels et 1 employé des services généraux) anciennement visés par le budget partagé consacraient en fait tout leur temps au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, de sorte que le Secrétaire exécutif les a retirés du budget commun et les a réaffectés au budget du Protocole. De plus, un employé de niveau P-4, le Secrétaire des organes directeurs, a été jugé une ressource partagée et a donc été ajouté aux coûts partagés.

ii) *Dépenses par article de dépense***Tableau 5. Dépenses du fonds d'affectation spéciale BY en 2007 par article de dépense, au 31 décembre 2007**

| Article de dépense | Budget approuvé | Engagements/dépenses | Pourcentage | | |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------|--|--|----------------------------|
| | | | du budget approuvé par la Conférence des Parties | des contributions réelles reçues pour 2007 | des revenus reçus en 2007* |
| Coûts en ressources humaines | 6 278 900 | 6 110 159 | 97 | | |
| Consultants/sous-traitants | 250 000 | 148 919 | 60 | | |
| Voyages d'affaires officiels | 410 000 | 392 804 | 96 | | |
| Réunions du Bureau | 90 000 | 112 074 | 125** | | |
| Réunions | 1 425 000 | 1 357 680 | 95 | | |
| Matériel de sensibilisation du public | 150 000 | 89 639 | 60 | | |
| Dépenses d'exploitation générale | 1 092 300 | 1 330 255 | 122** | | |
| Ajustements de l'année précédente | | -135 202 | | | |
| Coûts d'appui du programme | 1 260 500 | 1 222 823 | 97 | | |
| Total | 10 956 700 | 10 629 151 | 97 | 123 | 110 |

* comprend les fonds reçus en 2007 pour les années précédentes et à venir

** augmentation attribuable à la dépréciation du dollar américain en 2007

33. Le pourcentage des dépenses pour l'année 2007 est supérieur au montant reçu en quotes-parts, comme indiqué au tableau 5 ci-dessus, en raison de l'utilisation des excédents et des économies approuvée par la huitième réunion de la Conférence des Parties. Environ 110 pour cent des revenus réels reçus en 2007 ont été dépensés en 2007, comme expliqué ci-dessus. Ces revenus comprennent les fonds versés au fonds d'affectation spéciale, non seulement en 2007 mais aussi versés en 2007 pour les contributions des années précédentes et à venir. Cette dépense est indiquée dans le tableau 5 sous forme de pourcentage des contributions reçues en 2007 et de pourcentage du total des revenus disponibles.

Coûts des ressources humaines

34. Les coûts des ressources humaines sont budgétés à partir d'une évaluation des coûts standards fondée sur des hypothèses contenues dans la note du Secrétaire exécutif sur le budget de programme proposé de la Convention sur la diversité biologique pour la période biennale 2007-2008 et préparée pour la huitième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/8/28). Ces coûts comprennent les salaires et les coûts communs des ressources humaines. Comme ces coûts sont fondés sur des coûts standards utilisés par les Nations Unies, les dépenses réelles varient d'un lieu d'affectation à l'autre selon les fluctuations du coefficient d'ajustement et autres facteurs tels que le nombre de personnes à charge, les

bourses scolaires et les coûts de rapatriement. Bien que les dépenses en ressources humaines aient été supérieures aux montants budgétés en raison de l'augmentation du coefficient d'ajustement de Montréal occasionnée par la dépréciation de la devise américaine, certaines économies ont été réalisées en 2007 en raison du retard dans le recrutement de certains membres du personnel en 2007.

35. Trente-trois des 34 postes professionnels approuvés et 24 des 26 postes de services généraux approuvés financés à même le budget de base (du fonds d'affectation spéciale BY) étaient pourvus au 31 décembre 2007, ce qui représente 92 pour cent des postes pourvus et régularisés. Les coûts en ressources humaines ont été de 6 110 159 \$, comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus, ce qui représente 97 pour cent du montant budgété pour cet article. Outre les salaires et les allocations, cet article comprend également l'assistance temporaire, le temps supplémentaire et la formation du personnel.

36. L'état de la dotation en personnel du Secrétariat fait l'objet d'un compte rendu trimestriel dans le rapport trimestriel publié sur le site Web du Secrétariat. Un compte rendu détaillé de l'état des ressources humaines est présenté dans la section II du présent document.

Consultants et sous-traitants

37. Le tableau 5 ci-dessus révèle que les dépenses pour les consultants et les sous-traitants pour l'année 2007 ont été conformes aux prévisions. Les services des consultants et des sous-traitants ont été utilisés dans les programmes de travail suivants : examen du mécanisme financier, mécanisme de centre d'échange, diversité biologique des forêts, mesures d'encouragement, approche par écosystèmes, diversité biologique et tourisme, vulgarisation et services de conférence.

Voyages d'affaires officiels

38. Les dépenses de 2007 ont été conformes aux prévisions. De plus, la participation du personnel à plusieurs réunions a été financée par les organisateurs. Les membres du Secrétariat représentent la Convention lors de plusieurs réunions et événements, et les voyages faits par les membres du personnel pour assister aux événements des autres organisations représentent l'un des meilleurs moyens de créer des synergies et d'intégrer les programmes de travail.

Réunions

39. Les coûts des services de conférences de 2007 ont été conformes aux prévisions. Les coûts des réunions du Bureau ont dépassé les montants budgétés, notamment en raison de l'augmentation des coûts (billets et indemnités quotidiennes) pour Montréal associée de la dépréciation du dollar américain en 2007.

Matériel de sensibilisation du public

40. Les dépenses de 2007 ont été inférieures aux prévisions en raison du report de la publication de la nouvelle version du guide de la Convention, qui a fait l'objet d'importants changements afin d'y intégrer les dernières décisions de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties n'a pas budgété les ressources financières qu'exigent une telle révision. Les fonds ont été utilisés pour produire le matériel de sensibilisation du public destiné à la mise en œuvre des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public telles que le magazine Giancana, les rapports techniques de la Convention sur la diversité biologique, les bulletins d'information et les dépliants de la Convention sur la diversité biologique, les programmes de travail, le bilan de l'année et le matériel de vulgarisation utilisé dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la diversité biologique.

Dépenses d'exploitation générale

41. Les dépenses d'exploitation générale comprennent les fonds pour l'équipement et les fournitures, les services publics et les assurances, les coûts d'imprimerie, les coûts des communications et de la distribution de matériel imprimé et autre. Les dépenses ont été supérieures aux prévisions initiales en raison de la dépréciation du dollar américain en 2007 et l'augmentation subséquente des dépenses payées en dollars canadiens, comme par exemple le loyer et l'entretien des lieux.

3. *Revenu prévu et résultats budgétaires en 2008*a) *Budget de 2008*

42. Dans sa décision VIII/31, la Conférence des Parties a approuvé pour le Secrétariat un budget de base de 11 390 600 \$US pour son programme de 2008, dont 8 521 900 \$ qui seraient payables par les Parties conformément à l'échelle contenue dans l'annexe à la décision VIII/31, et 2 000 000 \$ provenant des excédents et des économies accumulés (solde reporté) des années précédentes (1995-2006) et 868 700 \$ financés à même les contributions du pays hôte, comme suit:

| Source de financement | 2008 |
|-------------------------|----------------------|
| Parties à la Convention | 8 521 900 \$ |
| Pays hôte | 2 000 000 \$ |
| Excédents/économies | |
| Pays hôte | 868 700 \$ |
| Total | 11 390 600 \$ |

b) *Contributions pour 2008*

43. Les contributions au fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2008 s'élevaient à 1 577 733 \$ ou **18,5 pour cent des quotes-parts de 2008** au 31 décembre 2007:

44. Ce montant représente les contributions versées en totalité ou en partie par 79 Parties (ou 42 pour cent de l'ensemble des Parties à la Convention).

c) *Engagements en 2008*

45. Un montant total de 11 390 590 \$ a été alloué aux engagements pour l'année 2008. Ce montant représente cent pour cent des fonds approuvés par la Conférence des Parties pour l'année 2008 (voir les tableaux 6 et 7 ci-dessous). Une somme de 2 000 000 \$ du budget approuvé par la Conférence des Parties pour l'année 2008 sera financée à partir des économies et de l'excédent, conformément à la décision VIII/31, et 868 700 \$ de plus seront financés à même la contribution du gouvernement hôte. Le solde de 8 521 890 \$ sera financé à partir des quotes-parts au fonds d'affectation spéciale BY. Les contributions versées à l'avance pour 2008 ne s'élevaient qu'à 1 577 733 au 31 décembre 2007.

Tableau 6. Engagements du fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2008, par programme

| <i>Programme</i> | <i>Budget approuvé (\$US)</i> | <i>Engagements</i> | <i>Pourcentage du budget approuvé</i> |
|---|-------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Bureau du Secrétaire exécutif | 645 200 | 645 182 | 100 |
| Questions scientifiques, techniques et technologiques | 2 497 000 | 2 496 958 | 100 |
| Questions sociales, économiques et juridiques | 1 288 000 | 1 287 987 | 100 |
| Vulgarisation et principaux groupes | 1 283 700 | 1 283 664 | 100 |
| Mise en œuvre et soutien technique | 1 393 600 | 1 393 618 | 100 |
| Gestion des ressources et services de conférence | 2 972 700 | 2 972 168 | 100 |
| Coûts d'appui au programme | 1 310 400 | 1 310 422 | 100 |
| Total | 11 390 600 | 11 390 590 | 100 |

Tableau 7. Engagements du fonds d'affectation spéciale BY pour l'année 2008, par article de dépense

| <i>Article de dépense</i> | <i>Budget approuvé (\$US)</i> | <i>Engagements</i> | <i>Pourcentage du budget approuvé</i> |
|---|-------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Coûts en ressources humaines (y compris l'assistance temporaire/temps supplémentaire, formation et assurance) | 6 462 900 | 6 462 868 | 100 |
| Consultants/sous-traitants | 100 000 | 100 000 | 100 |
| Voyages d'affaires | 410 000 | 410 000 | 100 |
| Coûts des conférences et services | 1 775 000 | 1 775 000 | 100 |
| Réunions | 150 000 | 150 000 | 100 |
| Préparation des rapports | 90 000 | 90 000 | 100 |
| Dépenses d'exploitation générale | 1 092 300 | 1 092 300 | 100 |
| Coûts d'appui au programme | 1 310 400 | 1 310 422 | 100 |
| Total | 11 390 600 | 11 390 590 | 100 |

46. Des engagements ont été faits en 2008 à partir des approbations de la huitième réunion de la Conférence des Parties.

4. Réserve du fonds de roulement

47. La Conférence des Parties a approuvé une réserve de fonds de roulement de 1 117 372 \$ pour la période 2003-2008, constituée comme suit :

| Période biennale | \$US | Pourcentage cumulatif du budget biennal, comprenant les coûts d'appui du programme |
|------------------|------------------|--|
| 2003-2004 | 878 272 | 4 % |
| 2005-2006 | 183 400 | 5 % |
| 2007-2008 | 55 700 | 5 % |
| Total | 1 117 372 | |

48. La réserve de fonds de roulement est calculée de façon cumulative chaque période biennale afin que la réserve représente 5 pour cent du total de la période biennale, y compris les coûts d'appui au programme. La réserve de fonds de roulement a pour objet d'assurer la continuité du fonctionnement du Secrétariat de la Convention en cas d'insuffisance temporaire de liquidités. Les prélèvements effectués dans la réserve du fonds de roulement sont remboursés dans les meilleurs délais possibles à partir des contributions.

49. La Convention disposait anciennement de sommes importantes en excédent et en économies, et il n'était jamais nécessaire de puiser dans la réserve de fonds de roulement. L'amenuisement de l'excédent mènera vraisemblablement à la nécessité d'avoir recours temporairement à la réserve de fonds de roulement, surtout en raison du taux d'occupation de 100 pour cent au Secrétariat en 2008 et de la faiblesse continue du dollar américain face au dollar canadien. Tout ceci signifie que le Secrétariat a besoin plus que jamais que les Parties paient leur quote-part avant le 1^{er} janvier, au plus tard, afin de pouvoir respecter ses engagements dès le début de l'année. Les Parties sont ainsi priées de payer leur contribution en avance, si possible.

5. *État des arriérés de deux ans et plus au fonds d'affectation spéciale BY*

50. Au paragraphe 12 de sa décision VIII/31, la Conférence des Parties a notamment autorisé le Secrétaire exécutif à prendre des dispositions avec toute Partie dont les contributions sont en souffrance depuis deux ans ou plus afin de convenir d'un calendrier de paiements visant à éliminer tout arriéré d'ici six ans, et de présenter un rapport sur les dispositions ainsi prises à la Conférence des Parties.

51. En réponse à cette décision, le Secrétaire exécutif a fait parvenir une lettre le 15 mai 2007 à vingt-deux Parties dont la contribution était en souffrance depuis deux ans ou plus au 31 décembre 2005 afin de leur proposer un calendrier de paiement et leur demander leur accord et le respect de ce calendrier proposé ou de payer immédiatement la totalité des arriérés.

52. Sept des 22 Parties ont payé la totalité de leurs arriérés. Quatre autres Parties ont payé une partie de leurs arriérés. Onze Parties n'ont pas répondu à la lettre ni payé leurs arriérés, malgré les rappels de l'administrateur.

B. *Fonds d'affectation spéciale volontaire pour les activités supplémentaires approuvées de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale BE)*

53. Les contributions au fonds d'affectation spéciale BE sont destinées à des activités précises en 2007 et 2008. La huitième Conférence des Parties a approuvé la somme de 3 591 500 \$ du fonds d'affectation spéciale BE pour l'année 2007 et 2 190 400 \$ pour l'année 2008. Le Secrétariat a reçu des contributions annoncées de 2 324 584 \$ pour des activités supplémentaires approuvées en 2007 (ou 65 pour cent du montant approuvé au budget) envers lesquelles 1 821 944 \$ ont été payés. De plus,

652 422 \$ ont été payés en 2007 pour les années antérieures (document UNEP/CBD/COP/9/INF/40, annexe II).

54. L'annexe II du document UNEP/CBD/COP/9/INF/40 présente l'état des paiements au fonds d'affectation spéciale BE par rapport au budget approuvé par la huitième réunion de la Conférence des Parties. Il importe toutefois de préciser que la Conférence des Parties reçoit occasionnellement des fonds pour le fonds d'affectation spéciale BE pour des activités ne figurant pas dans le budget approuvé, notamment des fonds reçus pour des activités découlant de recommandations intersessions.

55. Au total, 1 508 511 \$ ont été dépensés ou engagés en 2007 pour des activités supplémentaires approuvées, dont les activités ci-dessous :

| <i>Activité</i> | <i>Dépense (\$US)</i> | <i>Nombre de participants subventionnés</i> |
|--|-----------------------|---|
| Consultants/sous-traitants | 232 148 | S.O. |
| Soutien administratif/services de conférence | 293 321 | S.O. |
| Voyages | 116 940 | S.O. |
| Matériel de sensibilisation du public/information | 188 908 | S.O. |
| Réunion du Groupe d'experts techniques sur un certificat d'origine/source/provenance légale reconnu à l'échelle internationale, 22-25 janvier 2007, Lima, Pérou | 77 940 | 18 |
| Table ronde sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques, 19-20 mars 2007, Montréal Canada | 40 000 | 16 |
| Atelier infrarégional du Sud et de l'Ouest de l'Asie sur l'examen de l'application du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées et renforcement des capacités à cet égard, 2-4 avril 2007, Dehradun, Inde | 47 358 | 22 |
| Groupe consultatif sur le programme de travail sur l'article 8 j) et dispositions connexes, 30 avril-3 mai 2007, Montréal Canada | 61 000 | 15 |
| Groupe spécial d'experts techniques sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, 28 mai-1 ^{er} juin, Rome, Italie | 37 665 | 13 |
| Atelier infrarégional des pays africains anglophones sur l'examen de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées, et renforcement des capacités à cet égard, 13-16 août 2007, Le Cap, Afrique du Sud | 92 181 | 42 |
| Groupe spécial d'experts techniques sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique, 10-12 septembre 2007, Genève, Suisse | 52 429 | 13 |
| Atelier d'experts sur les critères écologiques et les systèmes de classification biogéographique des aires marines ayant besoin d'être protégées, 2-4 octobre 2007, Açores, Portugal | 50 324 | 12 |
| Atelier de la région de l'Arctique sur les communautés autochtones, le tourisme et la diversité biologique : Nouvelles informations et technologies en ligne, 19-21 novembre 2007, Québec, Canada | 44 220 | 16 |

C. Fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (fonds d'affectation spéciale BZ)

56. Les contributions au fonds d'affectation spéciale BZ sont destinées à des activités précises en 2007 et 2008. La huitième Conférence des Parties a approuvé la somme de 3 390 000 \$ du fonds d'affectation spéciale BZ pour l'année 2007 et 5 480 500 \$ pour l'année 2008. Le Secrétariat a reçu des contributions annoncées de 1 587 620 \$ en 2007 (ou 47 pour cent du montant approuvé au budget) au 31 janvier 2007, envers lesquelles 987 929 \$ ont été payés. De plus, 97 033 ont été perçus contre les contributions en souffrance des années antérieures. L'annexe III du document UNEP/CBD/COP/9/INF/40 présente l'état des paiements au fonds d'affectation spéciale BZ par rapport au budget approuvé par la huitième réunion de la Conférence des Parties.

57. La somme de 758 963 \$ (coûts d'appui au programme en sus) a été dépensée pour payer la participation de 213 représentants de Parties admissibles à un soutien financier à des réunions de 2007:

| <i>Réunion</i> | <i>Dépenses (\$US)</i> | <i>Nombre de participants subventionnés</i> |
|--|------------------------|---|
| Douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, 2-6 juillet 2007, Paris, France | 171 056 | 48 |
| Deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, 9-13 juillet 2007, Paris, France | 166 445 | 53 |
| Cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, 8-12 octobre 2007, Montréal, Canada | 262 332 | 55 |
| Cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et dispositions connexes, 15-19 octobre 2007, Montréal, Canada | 159 130 | 57 |

58. Des contributions annoncées de 681 573 \$ n'avaient toujours pas été versées au Fonds d'affectation spéciale BZ au 31 décembre 2007.

D. Fonds d'affectation spéciale général des contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention sur la diversité biologique (fonds d'affectation spéciale VB)

59. Dans sa décision VIII/5, la Conférence des Parties a adopté un mécanisme pour favoriser la participation efficace des communautés autochtones et locales aux réunions de la Convention et a mis sur pied le fonds d'affectation spéciale général des contributions volontaires pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de la Convention (fonds d'affectation spéciale VB).

60. Le Secrétariat a reçu des contributions annoncées de 458 664 \$ (pour le fonds d'affectation spéciale VB) en 2007, dont 404 465 \$ ont été payées. Des dépenses de 199 147 \$ (coûts d'appui au programme en sus) ont été engagées afin d'assurer la participation de 60 représentants de communautés autochtones et locales admissibles à un soutien financier à des réunions de 2007 :

| <i>Réunion</i> | <i>Dépenses (\$US)</i> | <i>Nombre de participants subventionnés</i> |
|---|------------------------|---|
| Experts des communautés autochtones et locales pour la consultation des experts autochtones sur l'accès et le partage des avantages, 19-21 septembre 2007, Montréal | 63 000 | 20 |
| Cinquième réunion du Groupe spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, 8-12 octobre 2007, Montréal, Canada | 62 061 | 18 |
| Cinquième réunion du Groupe spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) et dispositions connexes, 15-19 octobre 2007, Montréal, Canada | 74 086 | 22 |

61. Une somme supplémentaire de 208 511 \$ (coûts d'appui au programme en sus) a été engagée du fonds d'affectation spéciale VB en 2008 pour la participation des communautés autochtones et locales à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées et la sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages.

II. RESSOURCES HUMAINES

Postes établis

62. Dans sa décision VIII/31, la Conférence des Parties a approuvé 60 postes dans son budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) pour la période biennale 2007-2008 (34 postes professionnels et 26 postes de services généraux). L'état de recrutement des titulaires de ces postes est résumé dans le tableau 8, ci-dessous.

63. De plus, 12 postes ont été financés à partir d'autres sources de financement en 2007, dont trois postes professionnels et six postes de services généraux financés par le PNUE à partir des coûts d'appui au programme de 13 pour cent imputés aux fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et trois postes professionnels financés directement par les gouvernements du Japon, du Canada et de la France (voir le tableau 9, ci-dessous).

Tableau 8. État de la dotation en personnel financée à partir du budget de base (fonds d'affectation spéciale BY) au 31 mars 2007

| <i>État des postes</i> | <i>Postes professionnels</i> | <i>Postes de services généraux</i> |
|--|------------------------------|------------------------------------|
| Nombre total de postes approuvés par la Conférence des Parties | 34 | 26 |
| Régularisés | 34 | 25 |
| Recrutement en cours | 0 | 1 |

Tableau 9. État de la dotation en personnel financée par d'autres sources

| État des postes | Postes professionnels | Postes de services généraux |
|---|-----------------------|-----------------------------|
| Nombre total de postes financés par d'autres sources* | 6 | 6 |
| Régularisés | 6 | 6 |
| Recrutement en cours | - | - |

* *Postes financés par* : le PNUE : 3 postes professionnels, 6 postes de services généraux; le gouvernement du Japon : un poste professionnel; le gouvernement de la France : un poste professionnel; le gouvernement du Canada : un poste professionnel.

Recrutement

64. La Conférence des Parties a manifesté son inquiétude face au grand nombre de postes à pourvoir lors de l'adoption de la décision VIII/31. D'importants efforts ont donc été déployés au cours de la période biennale 2007-2008 afin de pourvoir tous les postes libres au Secrétariat. Cent trente notes de service ont été envoyées au BNUN/PNUE en 2006-2007 au sujet de questions relatives aux ressources humaines. Le Secrétaire exécutif s'est assuré que tous les postes (à court terme et à durée fixe) soient systématiquement annoncés publiquement sur la page des occasions d'emploi du Secrétariat afin de continuer à assurer la transparence des activités du Secrétariat. Les annonces de postes à pourvoir ont suscité plusieurs demandes qui ont été examinées. Vingt-huit nouveaux employés ont été recrutés depuis 2006.

65. Les 34 postes professionnels approuvés par la Conférence des Parties ont été régularisés en date du 31 mars 2008. De plus, cinq employés professionnels ont été régularisés dans des postes financés par d'autres sources. Vingt-cinq des 26 employés de services généraux ont été régularisés dans des postes financés à même le budget de base au 31 mars 2008 et six employés ont été régularisés dans des postes financés par d'autres sources.

66. Conformément à la décision VIII/16 dans laquelle la Conférence des Parties prie le Secrétaire exécutif « d'obtenir de l'appui au programme un volume accru de ressources pour financer les activités de la Convention », le Directeur exécutif du PNUE a gentiment accepté de financer un autre poste d'administrateur de la gestion du fonds de niveau P-3 pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ainsi qu'un poste d'adjointe personnelle au Secrétaire exécutif de niveau P-2. En outre, le Directeur exécutif du PNUE a gentiment accepté de financer, à titre exceptionnel, cinquante pour cent du salaire de l'Administrateur conjoint de liaison de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à New York pour une durée de deux ans ainsi qu'un poste à temps partiel d'attaché de liaison de la Convention sur la diversité biologique à Genève. Le gouvernement de la France a subventionné, pour une durée initiale de deux ans, un employé cadre sur la diversité biologique pour le développement. Le Service canadien des forêts a aussi subventionné un employé cadre pour travailler en coordination avec l'Administrateur de la diversité biologique des forêts. Le gouvernement de l'Allemagne a accepté de subventionner un poste cadre en diversité biologique et en atténuation de la pauvreté pour une période initiale de deux ans débutant en 2008. Des discussions sont en cours concernant la subvention de deux postes d'administrateur au Secrétariat, notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

67. Conformément à la décision VIII/31, trois employés ont été réaffectés à des postes de secrétaire des organes directeurs; de coordonnateur de programme et de correspondant sur les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et de coordonnateur de groupes principaux. Il y a eu 29 stagiaires et employés à court terme au Secrétariat au cours de la période 2006-2008. Un mémoire

d'entente a été signé en mai 2006 avec onze universités canadiennes et un accord sur des programmes de stage a aussi été signé avec l'Université Kobe et l'Université Victoria à Wellington.

Égalité des sexes

68. Une attention particulière a été accordée à la promotion de l'égalité des sexes au Secrétariat, conformément à la décision VIII/31 et la politique des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. Vingt-huit nouveaux employés ont été recrutés au Secrétariat depuis 2006, dont 16 femmes et 12 hommes pour occuper 20 postes professionnels et 8 postes de services généraux. Cinquante et un pour cent des employés du Secrétariat sont des femmes et 49 pour cent sont des hommes. Une correspondante sur les femmes en tant que groupe principal a aussi été nommée.

69. Le Secrétaire exécutif a souligné la Journée internationale de la femme de 2007 en nommant un correspondant sur l'égalité des sexes qui agirait en qualité de membre d'office de tous les comités de recrutement interservices du Secrétariat, afin d'assurer l'égalité des sexes et l'équité de l'intégration de l'égalité des sexes à tous les procédés des Nations Unies. Le correspondant de l'égalité des sexes ainsi nommé a élaboré un plan d'action sur l'égalité des sexes, conformément à la décision 23/11 de 2005 du Conseil d'administration du PNUE sur l'égalité des sexes dans le domaine de l'environnement, et en association avec le Conseiller principal sur l'égalité des sexes à l'UICN, grâce à la contribution du gouvernement de la Suisse (voir le document UNEP/CBD/COP/9/INF/13).

70. Ce plan d'action définit le rôle du Secrétariat dans le but de stimuler et de faciliter les efforts, à l'interne et avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux, pour éliminer les obstacles et profiter des occasions de promouvoir l'égalité et le traitement équitable des sexes. Le plan d'action représente la réponse permanente du Secrétariat et de la Convention aux engagements mondiaux des dernières décennies et témoigne de la sensibilisation accrue au fait que l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes sont des conditions préalables importantes à la conservation de l'environnement et le développement durable. En conséquence, le Secrétaire exécutif a reçu en cette Journée internationale de la femme, le 8 mars 2008, le prix des Hommes en appui à la responsabilisation des femmes pour la conservation de l'environnement de l'UICN décerné aux hommes qui soutiennent la participation, le leadership et la reconnaissance des femmes dans le domaine de l'environnement.

III. AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DES RÉSULTATS DU FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT

71. Le Secrétariat a organisé 83 réunions représentant 224 jours de réunions de mai 2006 à avril 2008, auxquelles ont participé 5 266 délégués, dont 894 délégués parrainés. Le Secrétariat a fourni ses services à onze réunions intersessions d'envergure relevant de la Convention et de son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Deux cent trente documents d'avant-session représentant un total de 5 222 pages ont été préparés pour ces réunions.

72. Le Secrétariat a organisé six ateliers de formation jumelés à d'autres réunions importantes de la Convention en collaboration avec ses partenaires, qui ont réuni environ 310 participants, au cours de la période visée par ce rapport. Le Secrétariat a mobilisé 3 millions \$US pour la participation des pays admissibles aux réunions de la Convention et son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques. Les contributions volontaires annoncées au Secrétariat ont augmenté de 3 millions \$US en 2006 à 5,1 millions \$US en 2007. De plus, une lettre d'entente pour 2,1 millions \$US pour une période de quatre ans (2008-2011) a été signée avec le gouvernement des Pays-Bas et le gouvernement de l'Allemagne a signé un accord de 1,4 million \$US pour l'application de la Convention et l'atténuation de la pauvreté. Un accord de partenariat avec la Commission européenne d'une valeur de 620 000 euros a été signé pour 2007-2008 et le gouvernement de l'Espagne a versé une contribution de 800 000 euros au Secrétariat pour ses activités en 2008.

73. Le Secrétariat a adopté avec succès la plupart des recommandations du rapport d'audit de 2006. En conséquence, la politique sur la rémunération du temps supplémentaire a été mise au point en juillet 2006, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre d'heures supplémentaires de 2 261 en 2005 à 1 382 en 2006 et à 946 en 2007. Une politique concernant les voyages des membres du Secrétariat a été adoptée en 2006 afin de maximiser les ressources affectées aux voyages des employés et faciliter l'organisation des voyages dans des délais opportuns et aussi obtenir un aperçu mensuel des voyages de mission des différentes divisions. De façon générale, un seul employé devrait assister aux réunions ne profitant pas des services de la Convention sur la diversité biologique et toute exception à cette règle doit être justifiée. L'application de la politique concernant les voyages du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a permis de réaliser d'importantes économies car plusieurs voyages réalisés dans le cadre de missions ont été payés par des agences soeurs. De plus, un programme de feuille de temps mensuelle a été mis sur pied et les résultats de l'analyse trimestrielle sont affichés sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique. Une agence de voyage officielle a été choisie à l'issue d'un processus d'appel d'offres ouvert et concurrentiel, et une entente a été conclue avec celle-ci pour une durée de trois ans (2007-2010). Cet accord procure au Secrétariat des services d'agence de voyage économiques en lui assurant un faible coût et les meilleurs prix possibles pour les voyages en avion. Le contrat fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin d'assurer la régularité du fonctionnement.

74. Conformément au paragraphe 21 de la décision VIII/31, le Secrétariat a distribué aux Parties une note du Secrétaire exécutif intitulée Dispositions intérimaires pour l'allocation de financement pour faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention et son Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques (UNEP/CBD/COP/9/INF/39). Ce document a reçu l'aval du Bureau de la Conférence des Parties lors de sa réunion du 5 décembre 2006 à Brasilia. Le document a pour objet de maximiser la rentabilité, la transparence et la responsabilité, et d'améliorer la confiance des donateurs à l'effet que les fonds sont utilisés aussi efficacement que possible. Le Bureau a examiné la politique intérimaire concernant les voyages au cours de sa réunion du 18 octobre 2007 afin de poursuivre ses discussions sur les façons d'assurer une représentation géographique convenable aux réunions de la Convention sur la diversité biologique. Une politique révisée a ensuite été distribuée à toutes les Parties. La liste des délégués parrainés est systématiquement distribuée au Bureau depuis le mois de juillet 2007. La politique intérimaire concernant les voyages est jointe en annexe au présent document.

A. Amélioration de la qualité des services de conférence du Secrétariat

75. Le poste de Secrétaire des organes directeurs a été créé et pourvu en 2006, en vertu du paragraphe 33 de la décision VIII/31, afin d'augmenter la capacité des services de conférence et assurer la régularité des processus de la Convention. Le Secrétariat a recours aux services de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en tant qu'agence principale de fait des Nations Unies depuis sa création à Montréal en janvier 1996. Des consultations intensives ont eu lieu avec le Secrétaire général et les services concernés de juin à novembre 2006, à l'initiative du Secrétaire exécutif, et ont abouti à la signature d'un mémoire d'entente entre le Secrétaire exécutif et le Secrétaire général de l'OACI le 19 février 2007. Une réunion de haut niveau avec les cadres supérieurs de l'OACI et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est prévue vers le milieu de 2008 afin de discuter de la mise en œuvre du plan de travail prévu qui sera adopté par la neuvième réunion de la Conférence des Parties pour la période 2008-2010.

76. Le mémoire d'entente porte sur des questions relatives à l'administration, les services de conférence, les technologies de l'information et les communications, les services langagiers, les voyages, les publications et l'impression. Il a permis de réaliser d'importantes économies et un appel d'offres ouvert est lancé, lorsque la situation l'exige, afin d'imprimer les publications à prix très économique. Le Secrétariat a adopté un procédé d'appel d'offres concurrentiel systématique en octobre 2006 pour tous les achats de plus de 1 000 \$US, afin d'assurer que les services sont obtenus au prix le plus économique possible.

77. L'organisation des réunions des organes de la Convention au siège des agences sœurs des Nations Unies à Paris, Genève et Rome a permis de réaliser d'importantes économies et de mieux utiliser les services existants des Nations Unies. Les coûts des douzième et treizième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ont été réduits respectivement de 82 et 87 pour cent par rapport à la onzième réunion en novembre 2005. Il est important de noter que les services de soutien aux conférences, notamment l'interprétation, la traduction et l'édition, sont offerts à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à même le budget courant de l'Assemblée générale, sans aucun coût pour les deux conventions de Rio apparentées.

78. Les services d'interprétation nécessaires lors des réunions de la Convention étaient assurés par des traducteurs pigistes depuis 1999. Un contrat d'une durée de deux ans a été signé avec la Division des services de conférence du Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN) en janvier 2008 pour la prestation de services d'interprétation à toutes les réunions de la Convention de 2008 à 2010. Le Secrétariat a offert au BNUN de prolonger le contrat signé afin d'inclure la traduction des documents d'avant-session et des documents de session, qui sont encore traduits par des traducteurs pigistes. En attendant la décision du BNUN, le Secrétariat a déployé des efforts d'envergure afin d'améliorer son répertoire de traducteurs pigistes.

79. Le Secrétariat a recruté des traducteurs internes depuis le mois de janvier 2006, grâce au soutien financier des gouvernements de l'Espagne et de la France. Environ 127 128 mots ont été traduits en français et 148 056 mots ont été traduits en espagnol en 2007 grâce à ces ressources internes. En conséquence, la plupart des 116 notifications envoyées en 2007 aux correspondants de la Convention sur la diversité biologique et des 17 notifications envoyées aux correspondants du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques ont été traduites en français et en espagnol. La plupart des 107 communiqués de presse et des communiqués émis par le Secrétariat ont aussi été traduits en français et en espagnol. Des versions française et espagnole du site Web du Secrétariat ont aussi été créées. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin d'offrir le site Web de la Convention dans les trois autres langues des Nations Unies.

80. Compte tenu du grand nombre de documents traduits par le Secrétariat, les équipes des services de conférence et de la technologie de l'information et des communications collaborent actuellement à l'élaboration d'un système de gestion de la traduction de documents afin de rationaliser le processus de traduction des documents et de produire facilement des rapports de situation (par réunion, traducteur et/ou poste budgétaire) et les statistiques connexes. Ce système a été inauguré en novembre 2007 et fonctionne actuellement à titre pilote. Ce système sera amélioré afin de rationaliser davantage la gestion de l'acheminement du travail au Secrétariat.

B. Amélioration des communications et de la vulgarisation

81. Le nouveau site Web du Secrétariat a enregistré 6 459 808 consultations de pages et 81 118 705 appels de fichier depuis son lancement officiel il y a environ un an, ce qui représente une augmentation de 75 pour cent par rapport à la même période l'an dernier. L'analyse des principaux sites Web d'envergure menée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies dans le cadre de sa mise à jour du SIDSNet a permis de déterminer que le site Web de la Convention sur la diversité biologique est le « meilleur des meilleurs ». Le site Web du Secrétariat gagne en visibilité et en popularité, et est un outil de communication et de vulgarisation de plus en plus pertinent.

82. Le nouveau site Web complète les efforts de vulgarisation et de communication entrepris par le Secrétariat, notamment la transformation de la Journée internationale de la diversité biologique en un outil de communication d'envergure nationale et internationale. Un rapport sur la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique a été émis à cet égard en 2006 et 2007.

83. Cinq numéros du magazine *Gincana* ont été publiés en 2006-2008 grâce à la collaboration de vingt chefs d'État et de gouvernement, 14 ministres et 31 dirigeants d'organisations internationales et d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont trois contributions du Secrétaire général des Nations Unies. Cinq numéros du bulletin d'information *Business 2010* ont été publiés, ainsi que deux numéros du bulletin *Gincanino*, destiné aux jeunes, et deux numéros du bulletin *Pachamama* à l'intention des communautés autochtones et locales. Le Secrétariat a mis au point deux numéros de son bulletin d'information sur la prévention des risques biotechnologiques.

84. Le Secrétariat a aussi publié son recueil d'événements parallèles à la Convention sur la diversité biologique au cours de la période visée par ce rapport. Le Secrétariat a également préparé la publication du bilan de l'année ainsi que le rapport sur les activités de 2006 et 2007. Un bulletin mensuel des activités de la Convention sur la diversité biologique a aussi été publié depuis janvier 2008. Cent sept communiqués de presse et communiqués ont été émis pendant cette même période. De plus, 40 messages écrits ont été émis à l'occasion des journées internationales des agences sœurs et 135 exposés ont été présentés lors de réunions internationales d'envergure d'intérêt. Cinquante-quatre entrevues ont été accordées aux médias et le Secrétaire exécutif a réalisé 24 présentations au cours de la période visée par ce rapport. Neuf articles ont aussi été publiés dans des magazines importants.

C. Amélioration du rendement des employés

85. Un programme de suivi mensuel du temps a été mis sur pied à l'échelle du Secrétariat en 2006 en tant qu'instrument d'envergure innovateur pour gérer les employés. Le Secrétariat a entrepris un programme de formation intensif en 2006 afin de mieux préparer ses employés à satisfaire aux exigences de la nouvelle phase de mise en œuvre améliorée. Des conférenciers, dont des correspondants de la Convention, ont été invités à s'adresser aux employés du Secrétariat. Cent dix-neuf dignitaires ont visité le Secrétariat en 2006-2007 et se sont adressés aux employés. Plus de 20 employés du PNUE et du BNUN ont visité les bureaux depuis janvier 2006 afin de resserrer les liens entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'organisation hôte. Un programme d'échange d'employés a aussi été mis sur pied en collaboration avec la Division du droit et des conventions sur l'environnement du PNUE. Deux cent trente-deux notes de service ont été envoyées au Directeur exécutif du PNUE en 2006-2007 afin de le tenir au courant des travaux de la Convention. Trois réunions en personne avec le Secrétaire général des Nations Unies ont eu lieu au cours de la même période et quatre rapports écrits sur les activités lui ont été envoyés.

86. Le Secrétariat a constitué un groupe de travail interne formé de 10 employés en réponse à la recommandation d'audit de 2006. Le groupe de travail avait pour mandat de mettre au point un programme de formation à long terme et superviser l'organisation des séminaires et retraites de formation des employés. Des séminaires de formation ont été offerts sur les thèmes suivants en 2006 : l'éthique, le travail d'équipe, les communications et la gestion du stress. Un atelier de formation de deux jours a été présenté en novembre 2007. L'atelier proposait deux thèmes : la gestion du temps et du conflit à la collaboration. Cet atelier a été suivi d'une retraite d'un jour pour les employés qui avait pour thème : Le Secrétariat de mes rêves et la Convention de nos rêves. » Un suivi à la retraite a eu lieu en janvier 2008. Les coûts des séminaires de formation et des retraites ont été payés par le PNUE. Les participants à la retraite se sont penchés sur l'examen de la gestion du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique financé par le PNUE et mené à terme en octobre 2007 par une entreprise indépendante (<http://www.cbd.int/doc/secretariat/review/scbd-stratos-review-2007-09-24-en.pdf>). Les employés du Secrétariat ont reçu une formation sur l'utilisation du système intégré de gestion des Nations Unies en 2006 et ont aussi participé à une formation sur le système intégré de gestion des Nations Unies à l'intention des employés du service des finances et des adjoints administratifs présenté à Nairobi, au Kenya, en 2007, grâce à l'assistance offerte par le BNUN. Une formation sur le système d'évaluation et de notation a été offerte aux cadres supérieurs, aux employés professionnels et aux employés des services

généraux en avril 2007. Il est important de prendre note que quatre employés du Secrétariat, dont le Secrétaire exécutif, ont été candidats au Prix Baobab du PNUE en 2007.

87. Les efforts se sont poursuivis afin d'améliorer les communications entre les employés et les différentes divisions du Secrétariat. Des réunions d'employés ont lieu régulièrement. Il y en a eu 14 en 2007. Le comité de gestion s'est réuni à dix reprises. Le Bureau du Secrétaire exécutif a envoyé 987 communications à tous les employés dans le cadre des efforts entrepris pour améliorer l'acheminement de l'information. Des réunions hebdomadaires des directeurs ont été mises sur pied en 2008 et un coordonnateur des programmes a été nommé.

88. Il y a eu 18 réunions des employés de division depuis janvier 2008. Des équipes spéciales et des équipes de projet du Secrétariat ont été formées, sous la direction des administrateurs de programme, afin de favoriser la coopération entre les divisions sur les questions relatives à l'accès et le partage des avantages, les forêts, l'économie et la gestion des connaissances. Des correspondants régionaux et infrarégionaux ont été nommés afin d'améliorer le dialogue entre les Parties et le Secrétariat. Des correspondants de groupes principaux ont aussi été nommés. Les procès-verbaux de toutes les réunions ont été communiqués à tous les employés.

D. Écologisation du fonctionnement du Secrétariat

89. Une équipe de projet interne du Secrétariat a été constituée en septembre 2006 afin d'examiner toutes les activités et recommander des mesures pour réduire les incidences des activités du Secrétariat sur l'environnement. Un bulletin de sensibilisation environnementale a été distribué à tous les employés. L'équipe de projet a terminé son rapport en mars 2008. Ce rapport soutient le mémoire d'entente signé par le Secrétariat et Wangari Maathai, lauréat du Prix Nobel de la paix et représentant du Green Belt Movement, signé en novembre 2006 et financé grâce à une contribution volontaire de 10 000 \$US offerte par l'Administrateur du Fonds pour l'environnement mondial.

90. Un contrat de trois ans a été signé en mai 2007 entre le Secrétariat et MKI Travel and Conference Management Inc. L'article 7 de ce contrat comprend un engagement et le soutien envers les activités d'écologisation du Secrétariat. Le Secrétariat a été l'une des premières agences des Nations Unies à appuyer l'initiative « sans effet sur le climat » au moyen de lettres officielles datées du 14 juin et du 16 juillet adressées au Secrétaire général des Nations Unies. Le Secrétariat a contribué de façon importante aux travaux du groupe de gestion environnementale du PNUE en septembre 2007, plus particulièrement le programme sans effet sur le climat et la politique d'achat écologiquement responsable. Le Secrétariat a aussi annoncé son engagement à joindre le « club sans effet sur le climat » des Nations Unies et a répondu au questionnaire d'information sur les stocks de gaz à effet de serre.

91. Les conséquences environnementales de la tenue de la huitième réunion de la Conférence des Parties à Curitiba, au Brésil, ont été compensées par la plantation de 8 millions d'arbres en vertu d'un accord conclu le 31 mars 2006 avec Roberto Richao, gouverneur de l'État brésilien de Paraná. Un accord de contribution à la mise en œuvre de la stratégie d'écologisation du Secrétariat pour la période 2007-2010 sera signé avec le gouverneur du Paraná en marge de la réunion de haut niveau de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

E. Loyer et espace de bureau

92. Le Secrétariat a payé des sommes considérables en location d'espace de bureau. La force de la devise canadienne par rapport à la devise américaine a donné lieu à une augmentation de loyer et à la perte de plus de 200 000 \$US de janvier 2006 à décembre 2007 uniquement en raison des fluctuations du taux de change. Cette situation a eu des répercussions importantes sur le budget du Secrétariat en 2007.

93. Le Secrétaire exécutif et le ministre canadien des Affaires étrangères se sont réunis à Ottawa, le 4 octobre 2006, afin de discuter des obligations en vertu de l'accord d'accueil, notamment la sécurité des espaces loués par le Secrétariat dans un édifice commercial. Cette réunion a été suivie de deux autres réunions avec de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères en mars 2007. Des réunions ont aussi eu lieu avec des correspondants de la Convention sur la diversité biologique au Canada ainsi qu'avec le gouvernement du Québec. Le pays hôte est en voie de régler les questions en instance à l'issue de ces réunions.

94. Le ministère des Affaires étrangères a effectué une évaluation de la sécurité des bureaux du Secrétariat. Des réunions avec le maire de Montréal ont eu lieu en février 2006, en février 2007, en mars 2007 et en mai 2007 et ont abouti à la signature du mémoire d'entente à long terme avec le maire de Montréal le 22 février 2007. Le soutien de la Convention sur la diversité biologique figure parmi les objectifs du plan durable pluriannuel de la ville de Montréal.

95. Un comité de pays hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a été formé en juin 2007 afin d'améliorer le dialogue avec les autorités canadiennes pertinentes. Le comité est formé de hauts fonctionnaires, dont des représentants du ministère des Affaires étrangères à Ottawa, du ministère des Relations extérieures et du Développement durable du Québec, de la ville de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, de Montréal international, ainsi que des correspondants canadiens de la Convention et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Les participants à la réunion ont discuté, entre autres choses, d'espace de bureau, de loyer et des éléments d'un partenariat stratégique à long terme. Une réunion de suivi avec les représentants du ministère des Affaires étrangères a eu lieu le 17 mars 2008. Tous les postes à pourvoir au Secrétariat étant maintenant pourvus, l'espace commence à manquer dans les bureaux du Secrétariat. Le Secrétariat a donc réorganisé l'espace existant afin d'y aménager 17 postes de travail supplémentaires visant à répondre aux besoins du Secrétariat, en attendant qu'une solution à long terme puisse être trouvée.

96. Le Musée de la nature et de la culture, situé au siège du Secrétariat, a reçu 31 dons depuis sa création en 2006. Les dons sont dûment consignés au Secrétariat et un inventaire annuel accompagné de photos est envoyé Bureau des affaires juridiques des Nations Unies et au Bureau du Directeur exécutif du PNUE.

F. Amélioration de la responsabilité et de la transparence

97. Un audit du Secrétariat a été entrepris en février 2006 à la suite d'une demande faite par le Secrétaire exécutif en janvier 2006, dans le but de contribuer aux discussions du budget de la prochaine période biennale de la Convention. Le rapport de l'audit a été présenté à la huitième réunion de la Conférence des Parties en tant que document d'information. La plupart des recommandations de l'audit ont été abordées. Une vérification des finances du Secrétariat a été réalisée par le Comité indépendant des Commissaires aux comptes des Nations Unies du 26 mars au 11 avril 2008 en réponse à la décision VIII/31 et conformément à l'article 14 des Règles de gestion financière. Le rapport sera présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

98. Le Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies a déjà demandé l'audit de 2010 afin que ses résultats puissent être présentés à la dixième réunion de la Conférence des Parties. De plus, un dialogue ouvert avec les correspondants de la Convention a été entrepris au moyen de visites régulières au siège du Secrétariat. Sept correspondants et deux présidents d'un groupe régional ont fait une visite organisée d'un jour au Secrétariat au cours de la période visée par le rapport.

IV. MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

99. La Conférence des Parties pourrait souhaiter examiner le projet de décision suivant :

La Conférence des Parties,

Prend note avec reconnaissance des mesures prises par le Secrétaire exécutif pour améliorer l'efficacité et les résultats du Secrétariat,

Accueille le premier rapport de la vérification des comptes de la Convention menée par le Comité indépendant des Commissaires aux comptes des Nations Unies nommé par l'Assemblée générale,

Prenant note de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne et de l'importance de resserrer la gestion financière du Secrétariat,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de présenter le rapport de vérification du Comité indépendant des Commissaires aux comptes des Nations Unies pour la période 2008-2009 à la dixième réunion de la Conférence des Parties;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de communiquer avec le PNUE afin d'examiner la faisabilité d'appliquer le concept de la gestion fondée sur les résultats, plus particulièrement l'établissement d'un budget à partir des résultats, aux travaux de la Convention, tout en tenant compte des pratiques du PNUE et des autres organisations, et de présenter un rapport à cet effet aux Parties à leur dixième réunion;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de communiquer avec le directeur exécutif du PNUE afin de soutenir l'organisation hôte par le biais de fonds de soutien au programme, afin de mettre en œuvre la recommandation du Bureau des services de contrôle interne sur la nécessité de resserrer la gestion financière du Secrétariat.

4. *Rappelant* le paragraphe 21 de la décision VIII/31, *appuie* la procédure mise de l'avant dans l'annexe au présent document concernant l'allocation de sommes provenant du fonds d'affectation spéciale volontaire pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention (BZ) aux pays en développement, plus particulièrement les pays les moins avancés et les petits États insulaire parmi eux, et les Parties à économie en transition, afin d'assurer une représentation convenable des différentes régions.

Annexe

**PROCÉDURE D'ALLOCATION DES FONDS DU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE
VOLONTAIRE POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES PARTIES AU PROCESSUS DE
LA CONVENTION (BZ)**

1. La procédure de participation des délégués admissibles aux réunions de la Convention sur la diversité biologique devait avoir pour objet d'assurer la représentation géographique convenable de toutes les régions admissibles en accordant la priorité aux pays les moins avancés et les petits États insulaires, et continuera à trouver son orientation dans les pratiques établies des Nations Unies;
2. La procédure doit avoir pour objet d'obtenir le taux de participation le plus élevé possible car la représentation des pays en développement et des pays à économie en transition améliorera l'application de la Convention aux niveaux local, national, régional et international;
3. Les donateurs sont fortement encouragés à augmenter leur soutien financier afin d'assurer la représentation géographique convenable des régions admissibles;
4. Les donateurs sont fortement encouragés à annoncer leur soutien financier pour la participation des pays admissibles aussitôt que possible et, de préférence, au moins trois mois avant la réunion;
5. Le Secrétariat informera les Parties de la date et du lieu des réunions de la Convention sur la diversité biologique dans les meilleurs délais, au moins six mois à l'avance, de préférence;
6. Après l'envoi de la notification, les Parties admissibles seront invitées à informer le Secrétariat de leur besoin de financement, s'il y a lieu, aussitôt que possible et au moins trois mois avant la réunion, en utilisant les voies de communication officielles;
7. Le Secrétariat préparera une liste des délégués parrainés à partir des ressources financières disponibles et du nombre de demandes reçues, et acheminera la liste au Bureau aux fins d'information. La liste sera élaborée de façon à assurer une représentation géographique convenable des régions admissibles, en accordant la priorité aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement;
8. Conformément au paragraphe 22 de la décision VIII/31 de la Conférence des Parties, le Secrétariat informera les pays admissibles qui ne seront pas parrainés au moins quatre (4) semaines à l'avance, en les invitant à trouver d'autres sources de financement;
9. Le Secrétaire exécutif est invité à continuer à communiquer avec le Directeur exécutif du PNUE afin d'assurer la renonciation aux frais administratifs de 13 pour cent imputés au fonds d'affectation spéciale pour faciliter la participation des pays en développement, étant entendu que les sommes supplémentaires ainsi obtenues serviront à améliorer la représentation géographique des régions admissibles.
